

DWS Strategic, SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
2, Boulevard Konrad Adenauer
1115 Luxembourg, Luxembourg
B 220.359

Avis aux actionnaires

Fusion du compartiment DB Strategic Income Allocation USD (SIA) Conservative Plus dans le compartiment DB Conservative SAA (USD) en date du 27 janvier 2026

Le compartiment DB Strategic Income Allocation USD (SIA) Conservative Plus (« compartiment incorporé ») doit être dissous dans le compartiment DB Conservative SAA (USD) (« compartiment repreneur ») de la société d'investissement DWS Strategic en transférant l'ensemble des actifs et des engagements sans liquidation. La fusion est appliquée au sens de l'article 1, point (20) a) et de l'article 76, point (1) de la Loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 (« Loi de 2010 »).

a) Contexte et motifs

Pour le compartiment incorporé, qui a été lancé en juillet 2021, DWS Investment S.A. (« DWS ») a enregistré un déclin de l'intérêt des investisseurs et des sorties de fonds continues depuis 2022. En conséquence, le volume de fonds du compartiment incorporé a diminué, passant de 67 millions d'euros en 2022 à 29 millions d'euros actuellement. Dans ce contexte, aucun potentiel de distribution supplémentaire n'est envisagé pour le compartiment incorporé et sa stratégie d'investissement. En raison du manque de potentiel de distribution, DWS a donc opté pour une fusion du compartiment incorporé dans le compartiment repreneur. Pour ce faire, DWS a analysé en détail l'univers actuel des fonds et a examiné les produits appropriés en tant que fonds / compartiments d'accueil. L'examen a montré que seul le compartiment repreneur pouvait être considéré comme un compartiment repreneur approprié. L'élément essentiel de ce résultat a été la grande concordance entre les politiques de placement, stratégies et univers d'investissement des compartiments incorporé et repreneur par rapport aux autres produits de la gamme de fonds DWS.

Cette fusion permettra aux actionnaires de bénéficier d'une gestion plus efficace des placements en raison de l'augmentation du volume du compartiment grâce à l'amélioration de l'efficacité et à l'exploitation de synergies (par ex. volume de transactions, frais de transaction moins élevés), qui peuvent éventuellement mener à une meilleure performance.

b) Conséquences pour les actionnaires

À l'issue de la fusion, les actions du compartiment repreneur, y compris les éventuelles fractions, sont émises aux actionnaires du compartiment incorporé concernés au moment de l'entrée en vigueur de la fusion. Les actions sont émises sans frais supplémentaires. En outre, aucun frais supplémentaires, directs ou indirects, ni aucune dépense supplémentaire ne sont facturés aux actionnaires du compartiment incorporé. Les classes d'actions du compartiment incorporé seront fusionnées dans les classes d'actions correspondantes du compartiment repreneur, conformément au tableau récapitulatif ci-dessous.

Le nombre de nouvelles actions à émettre est calculé sur la base du rapport d'échange correspondant au rapport entre le cours de la part (valeur liquidative par action) du compartiment incorporé et le cours de la part (valeur liquidative par action) du compartiment repreneur au moment de l'entrée en vigueur de la fusion.

Au moment de l'entrée en vigueur de la fusion, l'ensemble des actifs et des engagements du compartiment incorporé est transféré dans le compartiment repreneur, et le compartiment incorporé cesse d'exister. Les actions en circulation du compartiment incorporé sont supprimées et les actionnaires du compartiment incorporé sont automatiquement inscrits au registre du compartiment repreneur. Les nouvelles actions émises seront soumises, à tous égards, aux mêmes droits, notamment aux droits de vote et au droit aux revenus, que les actions émises à la date effective du transfert du compartiment repreneur. Des confirmations seront envoyées concernant les nouvelles actions émises.

Le compartiment incorporé et le compartiment repreneur sont tous deux des compartiments d'une société d'investissement nommée DWS Strategic conformément à la partie I de la Loi luxembourgeoise de 2010. Dans le cadre de la fusion, aucune compensation des soldes ne sera accordée en espèces aux actionnaires concernés du compartiment incorporé.

Le compartiment incorporé et le compartiment repreneur se distinguent d'une part par leur stratégie d'investissement et leurs plafonds d'investissement : alors que le compartiment incorporé a un caractère plus défensif avec une limite d'investissements en actions allant jusqu'à 60 % au maximum, le compartiment repreneur met en œuvre la stratégie d'investissement avec une quote-part d'actions allant jusqu'à 40 % au maximum. Les deux compartiments se distinguent d'autre part par leur stratégie ESG : Le compartiment incorporé est soumis aux obligations d'information prévues à l'article 6 du règlement (UE) 2019/2088 concernant les obligations d'information liées à la durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »), contrairement au compartiment repreneur, qui établit un rapport conformément à l'article 8, alinéa 1, du SFDR. En outre, le compartiment incorporé distribue ses revenus, tandis que le compartiment repreneur les théâtise. La rémunération forfaitaire dans le compartiment repreneur est inférieure à celle du compartiment incorporé dans toutes les classes d'actions correspondantes. Le profil d'investisseur (orienté vers le rendement) et l'indicateur de risque (Summary Risk Indicator ou « SRI » = 3) sont les mêmes pour les deux compartiments, le compartiment incorporé et le compartiment repreneur.

En raison des différences de stratégie ESG et, par conséquent, de composition des portefeuilles, il est nécessaire de rééquilibrer le portefeuille du compartiment devant disparaître vers la stratégie du compartiment repreneur avant la date de référence de la fusion. Si ces réallocations de portefeuille entraînent des frais de transaction, celles-ci seront supportées par DWS et compensées dans les compartiments devant disparaître, afin de ne pas léser les actionnaires. En outre, aucun ajustement n'est prévu dans le compartiment repreneur.

Les conséquences sur la future structure de frais, la politique de placement, etc., ainsi qu'un récapitulatif des principales caractéristiques du compartiment incorporé et du compartiment repreneur sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Nom du fonds	DWS Strategic SICAV			DWS Strategic SICAV			
Nom du compartiment	DB Strategic Income Allocation USD (SIA) Conservative Plus			DB Conservative SAA (USD)			
	Compartiment incorporé			Compartiment repreneur			
Code valeur / ISIN	Classe d'actions	ISIN	Code valeur		Classe d'actions	ISIN	Code valeur
	USD LDB	LU2330519427	DWS3B4		USD LC	LU2132880753	DWS27U
	USD LDB10	LU2330519344	DWS3B5		USD LC10	LU2132880837	DWS27V
	USD PFDB	LU2385215640	DWS3D7		USD PFC	LU3225866634	DWS3QR
	USD SDB	LU2330519260	DWS3B6		USD LC	LU2132880753	DWS27U
	USD WAMDB	LU2330519187	DWS3B7		USD WAMC	LU2132880910	DWS27W
	(Les actionnaires des autres classes d'actions du compartiment repreneur ne sont pas directement concernés par la fusion.)						
Politique de placement	Politique de placement			Politique de placement			
	<p>Pour atteindre son objectif d'investissement, le compartiment cherche à établir une exposition indirecte à trois portefeuilles représentant les principales classes de placements (chacun étant un « portefeuille » et, ensemble, les « portefeuilles »). La pondération des différents portefeuilles est conforme à l'objectif d'investissement, comme cela est expliqué plus en détail ci-dessous. Le gestionnaire du compartiment met en œuvre la politique de placement du compartiment principalement par le biais d'investissements dans des OPCVM et autres OPC. Le fonds poursuit ici une stratégie de fonds de fonds.</p> <p>Les portefeuilles</p> <p>Les investissements du compartiment sont répartis indirectement entre les portefeuilles suivants, comme expliqué dans la section « Processus d'investissement » ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Titres de créance, dont des obligations d'État à taux fixe et variable, des obligations d'entreprise, des obligations et instruments du marché monétaire à haut rendement d'émetteurs et de gouvernements de pays développés et émergents, notés ou présentant une notation Investment Grade (portefeuille obligataire). – Actions de sociétés de toutes capitalisations boursières admises à la cote d'une Bourse de valeurs et / ou domiciliées dans des pays développés ou émergents (portefeuille d'actions). – Placements alternatifs sous forme d'engagements indirects autorisés dans des placements en matières premières et en biens immobiliers via des REIT fermés (portefeuille alternatif). <p>Les investissements du compartiment sont répartis entre les portefeuilles par le gestionnaire du compartiment selon différentes pondérations, sur la base des recommandations du conseiller en investissement. La manière dont le conseiller en investissement détermine les pondérations recommandées est expliquée dans le processus d'allocation de portefeuille ci-dessous. La</p>			<p>Ce compartiment est un produit financier conformément aux critères de l'article 8, alinéa 1, du Règlement (UE) 2019/2088 sur les obligations d'information en matière de développement durable dans le secteur des services financiers, promouvant des caractéristiques environnementales et sociales.</p> <p>Pour atteindre son objectif d'investissement, le compartiment cherche à établir une exposition indirecte à trois portefeuilles représentant les principales classes de placements, diversifiés entre eux et en eux-mêmes (chacun étant un « portefeuille » et, ensemble, les « portefeuilles »). La pondération des différents portefeuilles est conforme à l'objectif d'investissement, comme cela est expliqué plus en détail ci-dessous. Le gestionnaire du compartiment met en œuvre la politique de placement du compartiment principalement par le biais d'investissements dans des OPCVM et autres OPC. Le fonds poursuit ici une stratégie de fonds de fonds.</p> <p>Au moins 80 % de l'actif net du compartiment sont investis dans des actifs qui répondent aux caractéristiques environnementales et sociales annoncées.</p> <p>De plus amples informations sur les caractéristiques environnementales et sociales promues par ce compartiment, ainsi que sur les principaux effets négatifs sur les facteurs de durabilité qui sont pris en compte, figurent dans l'annexe du présent prospectus de vente.</p> <p>Les portefeuilles</p> <p>Les investissements du compartiment sont répartis indirectement entre les portefeuilles suivants, comme expliqué dans la section « Processus d'investissement » ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Titres de créance, dont des obligations d'État à taux fixe et variable, des obligations d'entreprise, des obligations et instruments du marché monétaire à haut rendement d'émetteurs et de gouvernements de pays développés et émergents, notés ou présentant une notation Investment Grade (portefeuille obligataire). – Actions de grandes et moyennes entreprises admises à la cote d'une Bourse de valeurs et / ou domiciliées dans des pays développés ou émergents (portefeuille d'actions). – Placements alternatifs sous forme d'engagements indirects autorisés dans des placements en matières premières et en biens immobiliers via des REIT fermés (portefeuille alternatif). <p>Les investissements du compartiment sont répartis entre les portefeuilles par le gestionnaire du compartiment selon différentes pondérations, sur la base des recommandations du conseiller en investissement. La manière dont le conseiller en investissement détermine les pondérations recommandées est expliquée dans le processus d'allocation de portefeuille ci-dessous. La</p>			

	<p>manière dont le gestionnaire du compartiment peut investir dans les portefeuilles est décrite dans le processus d'investissement ci-dessous.</p> <p>Le gestionnaire du compartiment examinera les changements proposés pour le portefeuille et pourra, à sa discrétion, rejeter ou refuser les propositions.</p> <p>En outre, le gestionnaire du compartiment est responsable de la surveillance des risques et des contrôles liés au compartiment. Il s'agit notamment de la surveillance des risques de marché, de crédit et de liquidité, ainsi que de certaines activités de gestion de portefeuille, telles que les contrôles supplémentaires de la valeur liquidative par part et les rapports.</p> <p>Le conseiller en investissement peut conseiller régulièrement le gestionnaire du compartiment en ce qui concerne la modification de la composition de chaque portefeuille et la répartition des actifs entre les différents portefeuilles. Il est prévu de le faire annuellement, mais cela peut être fait à des intervalles plus courts ou plus longs si cela est nécessaire pour tenir compte de l'évolution des conditions du marché, des conditions économiques ou politiques et d'autres circonstances connexes.</p>	<p>manière dont le gestionnaire du compartiment peut investir dans les portefeuilles est décrite dans le processus d'investissement ci-dessous.</p> <p>Le gestionnaire du compartiment examinera les changements proposés pour le portefeuille et pourra, à sa discrétion, rejeter ou refuser les propositions.</p> <p>En outre, le gestionnaire du compartiment est responsable de la surveillance des risques et des contrôles liés au compartiment. Il s'agit notamment de la surveillance des risques de marché, de crédit et de liquidité, ainsi que de certaines activités de gestion de portefeuille, telles que les contrôles supplémentaires de la valeur liquidative par part et les rapports.</p> <p>Le conseiller en investissement peut conseiller régulièrement le gestionnaire du compartiment en ce qui concerne la modification de la composition de chaque portefeuille et la répartition des actifs entre les différents portefeuilles. Il est prévu de le faire annuellement, mais cela peut être fait à des intervalles plus courts ou plus longs si cela est nécessaire pour tenir compte de l'évolution des conditions du marché, des conditions économiques ou politiques et d'autres circonstances connexes.</p>
--	---	---

<p>du compartiment sur une année ou une autre période soient supérieures à 10 %. L'acquisition d'instruments de couverture tels que les options de vente entraîne des coûts. Un investissement dans le portefeuille de couverture peut donc faire baisser la valeur du compartiment, car les options de vente peuvent ne pas être exercées et expirer sans avoir été utilisées.</p>	
<p>Stratégie Call Writing</p> <p>Le compartiment peut vendre des options d'achat (Calls) sur le portefeuille sous-jacent ou sur des positions liées au portefeuille (par exemple des options sur indices boursiers, des indices obligataires ou des indices de matières premières) afin d'augmenter les revenus grâce à la prime ainsi obtenue. La vente d'options d'achat (call) a généralement pour effet d'empêcher le compartiment de participer totalement ou alors dans des proportions limitées seulement aux hausses des cours des sous-jacents. En revanche, la participation aux pertes essuyées sur les cours est réduite à raison des primes d'option encaissées.</p>	
<p>Processus d'allocation de portefeuille</p> <p>Le conseiller en investissement utilise un modèle d'allocation stratégique d'actifs (Strategic Asset Allocation – SAA) dans le cadre de la répartition des actifs afin de conseiller le gestionnaire du compartiment sur les investissements du compartiment. Sur la base du modèle SAA, le conseiller en investissement détermine les répartitions recommandées entre les différents portefeuilles et également au sein de chacun d'entre eux. Trois paramètres fondamentaux sont pris en compte :</p>	<p>Processus d'allocation de portefeuille</p> <p>Le conseiller en investissement utilise un modèle d'allocation stratégique d'actifs (Strategic Asset Allocation – SAA) dans le cadre de la répartition des actifs afin de conseiller le gestionnaire du compartiment sur les investissements du compartiment. Sur la base du modèle SAA, le conseiller en investissement détermine les répartitions recommandées entre les différents portefeuilles et également au sein de chacun d'entre eux. Trois paramètres fondamentaux sont pris en compte :</p>
<ul style="list-style-type: none"> – Rendement attendu de chaque actif dans les portefeuilles respectifs (appréciation du capital et revenus). – Volatilité attendue de l'actif individuel dans les portefeuilles respectifs, c'est-à-dire la marge de fluctuation attendue dans le rendement de l'actif. – Les corrélations attendues entre l'actif de chaque portefeuille, c'est-à-dire la manière dont les rendements respectifs évoluent les uns par rapport aux autres. Une corrélation élevée serait obtenue si deux actifs tendaient dans la même direction (par exemple, augmentaient en valeur pendant la même période). 	<ul style="list-style-type: none"> – Rendement attendu de chaque actif dans les portefeuilles respectifs (appréciation du capital et revenus). – Volatilité attendue de l'actif individuel dans les portefeuilles respectifs, c'est-à-dire la marge de fluctuation attendue dans le rendement de l'actif. – Les corrélations attendues entre l'actif de chaque portefeuille, c'est-à-dire la manière dont les rendements respectifs évoluent les uns par rapport aux autres. Une corrélation élevée serait obtenue si deux actifs tendaient dans la même direction (par exemple, augmentaient en valeur pendant la même période).
<p>L'analyse et les prévisions du conseiller en investissement se basent entre autres sur des données historiques (c'est-à-dire sur la manière dont l'actif a évolué par le passé), sur les attentes du marché (par exemple, la croissance économique attendue aux États-Unis) et sur les facteurs individuels d'un actif (par exemple, les défaillances probables des placements à revenu fixe). L'objectif de la SAA est de déterminer la répartition entre les différents actifs dans les différents portefeuilles en fonction d'une combinaison risque-rendement attendue. Normalement, un rendement potentiel plus élevé s'accompagne d'un risque plus important.</p>	<p>L'analyse et les prévisions du conseiller en investissement se basent entre autres sur des données historiques (c'est-à-dire sur la manière dont l'actif a évolué par le passé), sur les attentes du marché (par exemple, la croissance économique attendue aux États-Unis) et sur les facteurs individuels d'un actif (par exemple, les défaillances probables des placements à revenu fixe). L'objectif de la SAA est de déterminer la répartition entre les différents actifs dans les différents portefeuilles en fonction d'une combinaison risque-rendement attendue. Normalement, un rendement potentiel plus élevé s'accompagne d'un risque plus important.</p>
<p>Le modèle d'allocation stratégique des revenus (Strategic Income Allocation - « SIA ») vise à offrir aux investisseurs des opportunités d'investissement mondiales largement diversifiées, avec pour objectif premier de générer des revenus réguliers. Le compartiment investit donc principalement dans des instruments financiers de distribution qui comportent une composante de revenu. Une stratégie de Call Writing est utilisée pour générer des revenus supplémentaires.</p>	
<p>Répartitions entre les portefeuilles</p> <p>Dans le cas d'un portefeuille « conservateur », le conseiller en investissement s'efforce de proposer une répartition qui offre une chance de rendement à moyen ou long terme en dollar américain. Pour ce faire, une part importante du compartiment sera, comme prévu, investie dans le</p>	<p>Répartitions entre les portefeuilles</p> <p>Dans le cas d'un portefeuille « conservateur », le conseiller en investissement s'efforce de proposer une répartition qui offre une chance de rendement à moyen ou long terme en dollar américain. Pour ce faire, une part importante du compartiment sera, comme prévu, investie dans le</p>

<p>portefeuille obligataire, car les actifs à taux fixe sont généralement moins sensibles aux fluctuations et offrent une protection contre une baisse de la valeur des investissements du compartiment, tout en générant des revenus. Une petite partie du compartiment peut également comprendre des investissements dans le portefeuille d'actions et le portefeuille alternatif, car les actions et les investissements alternatifs offrent un potentiel d'appréciation du capital, mais sont généralement plus sensibles aux fluctuations que les investissements à revenu fixe. La répartition probable pour un portefeuille « conservateur » se présente comme suit :</p>	<p>portefeuille obligataire, car les actifs à taux fixe sont généralement moins sensibles aux fluctuations et offrent une protection contre une baisse de la valeur des investissements du compartiment, tout en générant des revenus. Une petite partie du compartiment peut également comprendre des investissements dans le portefeuille d'actions et le portefeuille alternatif, car les actions et les investissements alternatifs offrent un potentiel d'appréciation du capital, mais sont généralement plus sensibles aux fluctuations que les investissements à revenu fixe. La répartition probable pour un portefeuille « conservateur » se présente comme suit :</p>
<ul style="list-style-type: none"> – Portefeuille obligataire : 100 % maximum – Portefeuille d'actions : 0–60% – Portefeuille alternatif : 0–15% 	<ul style="list-style-type: none"> – Portefeuille obligataire : 100 % maximum – Portefeuille d'actions : 0–40% – Portefeuille alternatif : 0–15%
<p>Répartitions au sein des portefeuilles</p> <p>Au sein de chaque portefeuille, les répartitions suivantes sont effectuées : (i) pour le portefeuille d'actions, par zone géographique, comme les États-Unis, le Japon ou la zone euro, (ii) pour le portefeuille obligataire, par instruments à revenu fixe de différents types et émetteurs, comme les obligations d'entreprise provenant des États-Unis, et (iii) pour le portefeuille alternatif, par paniers de matières premières indirects autorisés, matières premières individuelles et placements immobiliers via des REIT fermés.</p>	<p>Répartitions au sein des portefeuilles</p> <p>Au sein de chaque portefeuille, les répartitions suivantes sont effectuées : (i) pour le portefeuille d'actions, par zone géographique, comme les États-Unis, le Japon ou la zone euro, (ii) pour le portefeuille obligataire, par instruments à revenu fixe de différents types et émetteurs, comme les obligations d'entreprise provenant des États-Unis, et (iii) pour le portefeuille alternatif, par paniers de matières premières indirects autorisés, matières premières individuelles et placements immobiliers via des REIT fermés.</p>
<p>En outre, le compartiment cherche à surpondérer les actifs libellés en USD dans chacun des portefeuilles afin que le fonds ait une exposition américaine.</p>	<p>En outre, le compartiment cherche à surpondérer les actifs libellés en USD dans chacun des portefeuilles afin que le fonds ait une exposition américaine. Le compartiment ne devrait pas acquérir de position importante dans des titres de créance de notation Investment Grade ou des placements provenant de pays émergents. En principe, une telle exposition est limitée à 30 % maximum de la VNI du fonds pour les placements Non Investment Grade et à 20 % pour les placements provenant de pays émergents. Les placements du compartiment dans des REIT fermés ne représenteront pas plus de 10 % de la VNI du compartiment.</p>
<p>Processus de placement</p> <p>Le gestionnaire du compartiment prendra principalement des positions dans les portefeuilles comme suit : En investissant dans un ou plusieurs fonds (chacun étant un ETF) négociés en Bourse ou dans d'autres organismes de placement collectif (OPC) ou, en cas d'exposition à des matières premières individuelles, par le biais de titres de créance liés à la performance des matières premières concernées, tels que les Exchange-Traded Notes ou certificats (ETC). Selon le paragraphe 3.1, lettre j), les investissements en certificats détaillés ici ne sont autorisés que s'il s'agit de certificats 1:1 qui remplissent les critères pour les valeurs mobilières transmissibles.</p>	<p>Processus de placement</p> <p>Le gestionnaire du compartiment prendra principalement des positions dans les portefeuilles comme suit : En investissant dans un ou plusieurs fonds (chacun étant un ETF) négociés en Bourse ou dans d'autres organismes de placement collectif (OPC) ou, en cas d'exposition à des matières premières individuelles, par le biais de titres de créance liés à la performance des matières premières concernées, tels que les Exchange-Traded Notes ou certificats (ETC). Selon le paragraphe 3.1, lettre j), les investissements en certificats détaillés ici ne sont autorisés que s'il s'agit de certificats 1:1 qui remplissent les critères pour les valeurs mobilières transmissibles.</p>
<p>Le compartiment ne peut en aucun cas contracter des engagements en matière de transfert de matières premières physiques.</p>	<p>À l'exception des placements autorisés dans des valeurs non cotées et des OPC, les placements du compartiment sont cotés sur des marchés réglementés.</p>
<p>ETFs et autres OPC</p> <p>Dans le cas d'un engagement via un investissement dans des ETF ou d'autres OPC, la répartition des différents portefeuilles est exprimée sous la forme d'un investissement recommandé par le conseiller en investissement dans un ETF, par exemple un ETF axé sur les actions de la zone euro ou un ETF axé sur les obligations d'État américaines ou un indice de matières premières diversifié. Les matières premières individuelles au sein du portefeuille alternatif ne sont pas concernées.</p>	<p>ETFs et autres OPC</p> <p>Dans le cas d'un engagement via un investissement dans des ETF ou d'autres OPC, la répartition des différents portefeuilles est exprimée sous la forme d'un investissement recommandé par le conseiller en investissement dans un ETF, par exemple un ETF axé sur les actions de la zone euro ou un ETF axé sur les obligations d'État américaines ou un indice de matières premières diversifié. Les matières premières individuelles au sein du portefeuille alternatif ne sont pas concernées.</p>

	<p>Dans la mesure où il n'existe pas d'ETF approprié répliquant un indice représentatif de la répartition recommandée, le compartiment peut constituer une position dans un indice financier recommandé, comme décrit ci-dessous.</p> <p>Ces ETF peuvent également inclure ceux pour lesquels DWS Investments S.A. agit également en tant que Société de gestion (un tel ETF est un « DWS ETF »). Les ETF sont sélectionnés sur la base de critères tels que le coût, la liquidité et l'erreur de suivi (tracking error), dans le meilleur intérêt des Investisseurs et en vue de la réalisation de l'objectif d'investissement.</p> <p>Le compartiment peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans d'autres OPC. Ces OPC comprennent les OPCVM (comme les ETF) et, dans les limites de la loi de 2010, les fonds de placement alternatifs (AIF). Les OPC peuvent avoir leur siège social dans l'EEE, à Guernesey, à Jersey ou sur l'Île de Man. Ils peuvent revêtir différentes formes juridiques (dont la société de capitaux, y compris la société d'investissement, le fonds de placement sous forme de trust, sous forme statutaire ou contractuelle) et peuvent être négociés ou cotés sur une Bourse de valeurs ou un autre marché réglementé. Le compartiment n'investit pas dans des ETF domiciliés aux États-Unis. Les investissements suivants sont conformes à la politique de placement du compartiment.</p> <p>ETC Les placements dans des matières premières individuelles sont réalisés par le biais d'ETC. Il s'agit de titres de créance sans effet de levier qui sont cotés ou négociés sur un marché réglementé.</p> <p>Produits dérivés financiers Comme alternative à un investissement dans un ETF, le gestionnaire du compartiment peut établir une position dans un indice financier en utilisant des produits financiers dérivés. Les contrats de change à terme, les Non-Deliverable Forwards (NDFs), les contrats à terme sur devises, les contrats à terme sur indices, les options ou Swaps peuvent être utilisés par le compartiment à la fois à des fins d'investissement et de gestion efficace de portefeuille (y compris à des fins de couverture). Pour utiliser les indices financiers, se reporter aux dispositions juridiques prévues à l'article 44, alinéa 1, de la Loi de 2010 et à l'article 9 de l'Ordonnance du Grand-Duché de Luxembourg du 8 février 2008.</p> <p>En cas d'utilisation de produits dérivés financiers, ni la contrepartie de la transaction sur produits dérivés ni le sous-jacent du produit dérivé ne doivent être notés MSCI ESG ou avoir une notation minimale.</p> <p>Stratégie en matière de liquidités Conformément à l'article 41, alinéa 1 de la Loi de 2010, le compartiment peut investir dans des instruments du marché monétaire, dans des dépôts auprès d'établissements de crédit et dans des fonds monétaires. Les investissements dans des instruments du marché monétaire, des dépôts auprès d'établissements de crédit, des fonds monétaires ainsi que des liquidités supplémentaires détenues en plus de ces investissements (comme indiqué ci-dessous) ne peuvent pas dépasser au total 20 % de l'actif net du compartiment.</p> <p>Le compartiment peut détenir jusqu'à 20 % de liquidités supplémentaires. Dans des conditions de marché particulièrement défavorables, il est permis de détenir temporairement plus de 20 % de liquidités supplémentaires si et dans la mesure où cela est nécessaire et semble justifié dans l'intérêt des actionnaires.</p>
--	---

	<p>Exclusions supplémentaires</p> <p>Les exclusions mentionnées ci-dessous ne s'appliquent pas aux placements dans des fonds cibles et / ou les dérivés.</p> <p>Les placements dans des instruments financiers d'entreprises sont exclus s'ils sont identifiés comme étant impliqués dans la production ou la distribution d'armes controversées ou de composants clés d'armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions et / ou armes chimiques et biologiques). Pour les exclusions, il est en outre possible de tenir compte des participations au sein d'une structure de groupe.</p> <p>Le compartiment ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales et ne poursuit pas d'objectif d'investissement durable.</p> <p>Conformément à l'article 7, alinéa 1, du règlement (UE) 2019/2088 concernant les obligations d'information liées à la durabilité dans le secteur des services financiers, les informations suivantes sont publiées pour le compartiment : Les principaux effets négatifs sur les facteurs de durabilité ne sont pas pris en compte séparément par l'équipe de gestion du compartiment pour ce produit financier, étant donné que la stratégie d'investissement ne poursuit pas de caractéristiques environnementales ou sociales.</p> <p>La publication se fait conformément à l'article 7 du règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables : Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne tiennent pas compte des critères de l'UE en matière d'activités économiques écologiquement durables.</p> <p>Le compartiment n'effectue aucun placement dans des obligations convertibles (CoCos).</p> <p>Le compartiment a l'intention de recourir à des opérations de financement de titres et à des Total Return Swaps dans les conditions et dans les proportions précisées dans la Partie Générale du prospectus de vente.</p> <p>Sous réserve du paragraphe 3.2, lettre j), la règle suivante s'applique :</p> <p>Les actifs nets du compartiment peuvent être utilisés pour acquérir des parts d'autres OPCVM et / ou d'autres OPC au sens du paragraphe 3.1, lettre e), à condition de ne pas investir plus de 20 % des actifs nets du compartiment dans un seul et même OPCVM et / ou OPC.</p> <p>Chaque compartiment d'un fonds de fonds doit à cet égard être considéré comme un émetteur autonome, sous réserve que le principe de la responsabilité séparée pour les dettes des compartiments individuels soit garanti à l'égard des tiers.</p> <p>Les investissements dans des parts d'autres OPC qui ne sont pas des OPCVM sont limités à un total de 30 % des actifs nets du compartiment.</p> <p>En cas d'investissement dans des parts d'un OPCVM et / ou d'un OPC, les stratégies et / ou restrictions d'investissement d'un tel fonds cible peuvent différer de la stratégie et des restrictions d'investissement du compartiment, par exemple en ce qui concerne l'éligibilité ou l'exclusion de certains placements ou l'utilisation d'instruments dérivés. En conséquence, les stratégies d'investissement et / ou les restrictions d'investissement d'un fonds cible peuvent explicitement autoriser des</p>	
--	--	--

	<p>investissements qui ne sont pas autorisés dans le compartiment. La politique de placement du compartiment ne peut toutefois pas être contournée via des placements dans des fonds cibles.</p> <p>Si des investissement sont réalisés dans les actions d'un autre OPCVM et / ou d'un autre OPC, la valeur des investissements réalisés dans l'OPCVM concerné et / ou dans les autres OPC n'est pas prise en considération dans le calcul des limites maximales indiquées au paragraphe 3.2, lettres a), b), c), d), e) et f).</p> <p>Les risques liés aux investissements dans le compartiment sont précisés dans la Partie Générale du prospectus de vente.</p> <p>Prise en compte des risques de durabilité</p> <p>La société de gestion et la gestion du compartiment tiennent compte des risques de durabilité dans le processus de placement comme décrit dans la Partie Générale du prospectus de vente à la section 3.10 « Prise en compte des risques de durabilité ».</p> <p>Le compartiment ne promeut aucune caractéristique environnementale ou sociale, et aucune combinaison de ces caractéristiques non plus.</p> <p>Informations complémentaires</p> <p>Lors de l'utilisation de total return swaps pour mettre en œuvre la stratégie d'investissement décrite ci-dessus, il convient de prendre en compte les points suivants :</p> <p>La part de l'actif net du compartiment soumise à des total return swaps (exprimée comme la somme des valeurs nominales des total return swaps divisée par la VNI du compartiment) devrait être de 0 %, mais peut atteindre jusqu'à 10 % en fonction de l'environnement de marché, dans un objectif de gestion efficace du portefeuille dans l'intérêt des investisseurs. Le calcul est effectué conformément aux directives CESR/10-788. L'effet de levier escompté indiqué n'est toutefois pas à considérer comme une limite de risque supplémentaire pour le compartiment.</p> <p>Pour plus d'informations sur les total return swaps, veuillez vous reporter au prospectus de vente - Partie Générale, notamment à la section 3.12 « Investissements dans des instruments financiers dérivés et utilisation de techniques de gestion efficace du portefeuille ». La sélection des contreparties à un total return swap sera effectuée conformément aux principes décrits dans la section du prospectus de vente, Partie Générale, intitulée « Choix des contreparties ». De plus amples détails sur les contreparties sont publiés dans le rapport annuel. En ce qui concerne les aspects de risque spécifiques liés aux total return swaps, les investisseurs sont invités à se reporter à la section 4.6 intitulée « Facteurs de risque » et, en particulier, à la section intitulée « Risques liés aux opérations sur produits dérivés » dans la Partie Générale du prospectus de vente.</p> <p>Gestion des risques</p> <p>L'approche Value at Risk (VaR) relative est utilisée pour limiter le risque de marché dans le compartiment.</p> <p>En complément des dispositions de la Partie Générale du prospectus de vente, le risque de marché potentiel du compartiment est mesuré à l'aide d'un portefeuille de référence ne contenant pas de dérivés (« indice de risque »).</p> <p>L'effet de levier ne dépassera probablement pas la valeur de l'actif du compartiment. L'effet de levier sera calculé à l'aide de la méthode des valeurs nominales (somme des</p>	<p>investissements qui ne sont pas autorisés dans le compartiment. La politique de placement du compartiment ne peut toutefois pas être contournée via des placements dans des fonds cibles.</p> <p>Si des investissement sont réalisés dans les actions d'un autre OPCVM et / ou d'un autre OPC, la valeur des investissements réalisés dans l'OPCVM concerné et / ou dans les autres OPC n'est pas prise en considération dans le calcul des limites maximales indiquées au paragraphe 3.2, lettres a), b), c), d), e) et f).</p> <p>Les risques liés aux investissements dans le compartiment sont précisés dans la Partie Générale du prospectus de vente.</p> <p>Prise en compte des risques de durabilité</p> <p>La société de gestion et la gestion du compartiment tiennent compte des risques de durabilité dans le processus de placement comme décrit dans la Partie Générale du prospectus de vente à la section 3.10 « Prise en compte des risques de durabilité ».</p> <p>Informations complémentaires</p> <p>Lors de l'utilisation de total return swaps pour mettre en œuvre la stratégie d'investissement décrite ci-dessus, il convient de prendre en compte les points suivants :</p> <p>La part de l'actif net du compartiment soumise à des total return swaps (exprimée comme la somme des valeurs nominales des total return swaps divisée par la VNI du compartiment) devrait être de 0 %, mais peut atteindre jusqu'à 10 % en fonction de l'environnement de marché, dans un objectif de gestion efficace du portefeuille dans l'intérêt des investisseurs. Le calcul est effectué conformément aux directives CESR/10-788. L'effet de levier escompté indiqué n'est toutefois pas à considérer comme une limite de risque supplémentaire pour le compartiment.</p> <p>Pour plus d'informations sur les total return swaps, veuillez vous reporter au prospectus de vente - Partie Générale, notamment à la section 3.12 « Investissements dans des instruments financiers dérivés et utilisation de techniques de gestion efficace du portefeuille ». La sélection des contreparties à un total return swap sera effectuée conformément aux principes décrits dans la section du prospectus de vente, Partie Générale, intitulée « Choix des contreparties ». De plus amples détails sur les contreparties sont publiés dans le rapport annuel. En ce qui concerne les aspects de risque spécifiques liés aux total return swaps, les investisseurs sont invités à se reporter à la section 4.6 intitulée « Facteurs de risque » et, en particulier, à la section intitulée « Risques liés aux opérations sur produits dérivés » dans la Partie Générale du prospectus de vente.</p> <p>Gestion des risques</p> <p>L'approche Value at Risk (VaR) relative est utilisée pour limiter le risque de marché dans le compartiment.</p> <p>En complément des dispositions de la Partie Générale du prospectus de vente, le risque de marché potentiel du compartiment est mesuré à l'aide d'un portefeuille de référence ne contenant pas de dérivés (« indice de risque »).</p> <p>L'effet de levier ne dépassera probablement pas la valeur de l'actif du compartiment. L'effet de levier sera calculé à l'aide de la méthode des valeurs nominales (somme des</p>
--	--	--

	<p>(somme des montants absolus des valeurs nominales de toutes les positions contractées dans des instruments dérivés divisée par la valeur actuelle du portefeuille). L'effet de levier escompté indiqué n'est toutefois pas à considérer comme une limite de risque supplémentaire pour le compartiment.</p> <p>Investissements dans des actions de fonds cibles Pour ce compartiment, les dispositions suivantes s'appliquent en complément des conditions énoncées dans la Partie Générale du prospectus de vente :</p> <p>En cas d'investissement dans des fonds cibles liés au compartiment, la partie des frais forfaitaires imputable aux parts de ces fonds cibles est réduite de la commission de gestion / des frais forfaitaires, jusqu'à concurrence de 0,11 % des fonds cibles acquis (méthode de calcul de la différence).</p> <p>Bourses et marchés La société de gestion peut faire admettre les parts des compartiments à la cote d'une Bourse de valeurs ou les faire négocier sur des marchés réglementés. Actuellement, la société de gestion ne fait pas usage de cette possibilité. Il ne peut être exclu que les parts puissent être négociées sur d'autres marchés sans le consentement de la société de gestion. Un tiers peut, sans le consentement de la société de gestion, faire en sorte que les parts soient incluses dans le marché de gré à gré ou dans d'autres transactions de gré à gré. Le cours des actions négociées en Bourse ou sur d'autres marchés réglementés n'est pas déterminé exclusivement par la VNI des éléments d'actifs détenus dans l'actif du compartiment, mais également par l'offre et la demande. Ce cours peut donc s'écarte de la VNI calculée par part.</p>	<p>montants absolus des valeurs nominales de toutes les positions contractées dans des instruments dérivés divisée par la valeur actuelle du portefeuille). L'effet de levier escompté indiqué n'est toutefois pas à considérer comme une limite de risque supplémentaire pour le compartiment.</p> <p>Investissements dans des actions de fonds cibles Pour ce compartiment, les dispositions suivantes s'appliquent en complément des conditions énoncées dans la Partie Générale du prospectus de vente :</p> <p>En cas d'investissement dans des fonds cibles liés au compartiment, la partie des frais forfaitaires imputable aux parts de ces fonds cibles est réduite de la commission de gestion / des frais forfaitaires, jusqu'à concurrence de 0,09 % des fonds cibles acquis (méthode de calcul de la différence).</p> <p>Bourses et marchés La société de gestion peut faire admettre les parts des compartiments à la cote d'une Bourse de valeurs ou les faire négocier sur des marchés réglementés. Actuellement, la société de gestion ne fait pas usage de cette possibilité. Il ne peut être exclu que les parts puissent être négociées sur d'autres marchés sans le consentement de la société de gestion. Un tiers peut, sans le consentement de la société de gestion, faire en sorte que les parts soient incluses dans le marché de gré à gré ou dans d'autres transactions de gré à gré. Le cours des actions négociées en Bourse ou sur d'autres marchés réglementés n'est pas déterminé exclusivement par la VNI des éléments d'actifs détenus dans l'actif du compartiment, mais également par l'offre et la demande. Ce cours peut donc s'écarte de la VNI calculée par part.</p>																																																
Société de gestion	DWS Investment S.A.	DWS Investment S.A.																																																
Gestionnaire de portefeuille	DWS Investment GmbH	DWS Investment GmbH																																																
Conseillers en investissement	Deutsche Bank AG	Deutsche Bank AG																																																
Rémunération forfaitaire / Droit d'entrée / Commission de service / Taxe d'abonnement	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Classe d'actions</th><th>Rémunération forfaitaire en %</th><th>Taxe d'abonnement en %</th><th>Droit d'entrée max. en %</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>USD LDB</td><td>1,295</td><td>0,05</td><td>3</td></tr> <tr> <td>USD LDB10</td><td>0,450</td><td>0,05</td><td>1</td></tr> <tr> <td>USD PFDB</td><td>1,045</td><td>0,05</td><td>0</td></tr> <tr> <td>USD SDB</td><td>0,650</td><td>0,05</td><td>3</td></tr> <tr> <td>USD WAMDB</td><td>0,245</td><td>0,05</td><td>0</td></tr> </tbody> </table> <p><u>Commission de service par an (supportée par le compartiment) :</u> aucune</p> <p><u>Plafond de charges pour toutes les classes d'actions susmentionnées :</u> aucune</p>	Classe d'actions	Rémunération forfaitaire en %	Taxe d'abonnement en %	Droit d'entrée max. en %	USD LDB	1,295	0,05	3	USD LDB10	0,450	0,05	1	USD PFDB	1,045	0,05	0	USD SDB	0,650	0,05	3	USD WAMDB	0,245	0,05	0	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Classes de parts</th><th>Rémunération forfaitaire en %</th><th>Taxe d'abonnement en %</th><th>Droit d'entrée max. en %</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>USD LC</td><td>0,410</td><td>0,05</td><td>1</td></tr> <tr> <td>USD LC10</td><td>0,210</td><td>0,05</td><td>1</td></tr> <tr> <td>USD PFC</td><td>0,780</td><td>0,05</td><td>0</td></tr> <tr> <td>USD LC</td><td>0,410</td><td>0,05</td><td>1</td></tr> <tr> <td>USD WAMC</td><td>0,140</td><td>0,05</td><td>0</td></tr> </tbody> </table> <p><u>Commission de service par an (supportée par le compartiment) :</u> aucune</p> <p><u>Plafond de charges pour toutes les classes d'actions susmentionnées :</u> aucune</p>	Classes de parts	Rémunération forfaitaire en %	Taxe d'abonnement en %	Droit d'entrée max. en %	USD LC	0,410	0,05	1	USD LC10	0,210	0,05	1	USD PFC	0,780	0,05	0	USD LC	0,410	0,05	1	USD WAMC	0,140	0,05	0
Classe d'actions	Rémunération forfaitaire en %	Taxe d'abonnement en %	Droit d'entrée max. en %																																															
USD LDB	1,295	0,05	3																																															
USD LDB10	0,450	0,05	1																																															
USD PFDB	1,045	0,05	0																																															
USD SDB	0,650	0,05	3																																															
USD WAMDB	0,245	0,05	0																																															
Classes de parts	Rémunération forfaitaire en %	Taxe d'abonnement en %	Droit d'entrée max. en %																																															
USD LC	0,410	0,05	1																																															
USD LC10	0,210	0,05	1																																															
USD PFC	0,780	0,05	0																																															
USD LC	0,410	0,05	1																																															
USD WAMC	0,140	0,05	0																																															
Devise du compartiment	USD	USD																																																
Devise de la classe d'actions	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Classe d'actions</th><th>Devise</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>USD LDB</td><td>USD</td></tr> <tr> <td>USD LDB10</td><td>USD</td></tr> <tr> <td>USD PFDB</td><td>USD</td></tr> <tr> <td>USD SDB</td><td>USD</td></tr> <tr> <td>USD WAMDB</td><td>USD</td></tr> </tbody> </table>	Classe d'actions	Devise	USD LDB	USD	USD LDB10	USD	USD PFDB	USD	USD SDB	USD	USD WAMDB	USD	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Classe d'actions</th><th>Devise</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>USD LC</td><td>USD</td></tr> <tr> <td>USD LC10</td><td>USD</td></tr> <tr> <td>USD PFC</td><td>USD</td></tr> <tr> <td>USD LC</td><td>USD</td></tr> <tr> <td>USD WAMC</td><td>USD</td></tr> </tbody> </table>	Classe d'actions	Devise	USD LC	USD	USD LC10	USD	USD PFC	USD	USD LC	USD	USD WAMC	USD																								
Classe d'actions	Devise																																																	
USD LDB	USD																																																	
USD LDB10	USD																																																	
USD PFDB	USD																																																	
USD SDB	USD																																																	
USD WAMDB	USD																																																	
Classe d'actions	Devise																																																	
USD LC	USD																																																	
USD LC10	USD																																																	
USD PFC	USD																																																	
USD LC	USD																																																	
USD WAMC	USD																																																	
Rémunération liée aux résultats	aucune	aucune																																																

Garantie	aucune	aucune
Profil de l'investisseur	Orienté sur le rendement	Orienté sur le rendement
Indicateur de risque (SRI)	Pour toutes les classes d'actions mentionnées dans le tableau ci-dessus : 3	Pour toutes les classes d'actions mentionnées dans le tableau ci-dessus : 3
Classification SFDR (Règlement UE 2019/2088)	Article 6	Article 8
Acceptation des ordres	16 h 00 (heure d'Europe centrale)	16 h 00 (heure d'Europe centrale)
Fixation du prix	le jour suivant (Forward Pricing 1 jour)	le jour suivant (Forward Pricing 1 jour)
Droit de sortie	-	-
Affectation des résultats	Classes d'actions de distribution	Classes d'actions de capitalisation
Exercice	01.01. – 31.12.	01.01. – 31.12.
Domicile du fonds	Luxembourg	Luxembourg
Pays de distribution	Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Grande-Bretagne, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Singapour, Espagne, Suède, Suisse	Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Grande-Bretagne, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Singapour, Espagne, Suède, Suisse

La fusion des compartiments s'opère de façon neutre sur le plan fiscal conformément à la loi allemande sur l'imposition des investissements (Investmentsteuergesetz ; InvStG) ; autrement dit, il ne s'agit pas d'un processus de vente ou d'acquisition à des fins fiscales. Les actionnaires sont invités à se faire conseiller par un expert fiscal quant aux conséquences fiscales individuelles qu'entraîne une fusion.

Par ailleurs, les frais et les dépenses liés à la fusion prévue (notamment les frais juridiques, de conseil ou de gestion qui entrent dans la préparation et la mise en place de la fusion) ne sont facturés ni au compartiment incorporé, ni au compartiment repreneur ou à leurs actionnaires ; ces frais sont pris en charge par la société DWS. Les frais de vérification du commissaire aux comptes indépendant, liés au contrôle et à l'établissement du rapport réglementaire requis - afin d'évaluer les conditions à respecter conformément à l'article 71, points (1) a) à c) de la Loi de 2010 dans le cadre de la fusion prévue - seront, sauf disposition contraire dans le prospectus de vente du compartiment concerné, à la charge du compartiment incorporé et du compartiment repreneur.

c) Droits des actionnaires et aspects importants de la procédure

Si, en tant qu'actionnaire, vous acceptez les modifications décrites dans le présent document, aucune autre mesure n'est requise. Dans le cas contraire, vous avez la possibilité de demander le rachat des actions dans le compartiment incorporé ou dans le compartiment repreneur.

L'émission et le rachat d'actions du compartiment incorporé expirent le 20 janvier 2026. Jusqu'au 20 janvier 2026, les actionnaires du compartiment incorporé et du compartiment repreneur sont en droit de demander le rachat de leurs actions sans frais supplémentaires (le cas échéant, à l'exception des frais de dissolution conformément aux prescriptions du prospectus de vente). Les ordres reçus le 20 janvier 2026, avant l'heure limite de réception des ordres, seront pris en compte. Les actionnaires du compartiment incorporé qui n'exerceront pas leur droit de rachat avant cette date deviendront des

actionnaires du compartiment repreneur. Après la fusion, ils auront la possibilité d'exercer tous leurs droits dans le compartiment repreneur.

KPMG Audit S.à.r.l., 39 Av. John F. Kennedy, 1855 Kirchberg, Luxembourg, est chargée par le conseil d'administration du compartiment incorporé, en sa qualité de commissaire aux comptes indépendant, de rédiger un rapport évaluant les conditions à respecter conformément à l'article 71, points (1) a) à c) de la Loi de 2010 dans le cadre de la fusion prévue.

En tant qu'actionnaire de l'un des compartiments concernés par la fusion, vous pouvez obtenir gratuitement sur demande une copie du rapport du commissaire aux comptes après la fusion des compartiments. Vous pouvez demander ces rapports auprès de DWS à l'adresse suivante :

DWS Investment S.A.
2, Boulevard Konrad Adenauer
1115 Luxembourg, Luxembourg

De plus amples informations concernant la fusion sont disponibles auprès du siège de DWS.

Il est recommandé aux actionnaires de demander le prospectus de vente actualisé ainsi que les documents d'informations clés correspondants. Le prospectus de vente actualisé et les documents d'informations clés peuvent être obtenus gratuitement auprès de DWS et des agents payeurs ou des bureaux d'informations indiqués, le cas échéant, dans le prospectus de vente, ainsi que sur le site www.dws.com/fundinformation à compter de la date de dernière mise à jour indiquée.

Luxembourg, décembre 2025

DWS Strategic